



Cdd jusqu'a retour du titulaire du poste

Par **stesyl**, le **13/11/2009** à **18:50**

Bonjour,

je suis en cdd depuis le 4 mai 2009 avec comme date de fin "jusqu'a retour du titulaire du poste" je suis donc averti un à deux jour avant son présumé retour de ma prolongation ou pas. La personne que je remplace est en arret de travail jusqu'au 18 novembre je ne sais pas encore si elle va revenir. Mais moi je souhaiterais arreter mon cdd . Est ce que j'ai le droit de ne pas continuer sans pour autant que se soit considéré comme une démission. Est ce que c'est considéré comme une rupture de contrat.

Cordialement.